

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31471**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Bordeaux, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Lorraine, Université de Nantes, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université d'Orléans, Université Grenoble Alpes, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université Paris Descartes - Paris 5, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris-Saclay, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université de Rennes 1, Université Toulouse 1 Capitole, Aix-Marseille Université, Université de Lille, université de Nice	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conduite de la transformation numérique de l'entreprise
- Structuration et pilotage du système d'information en vue de son alignement sur la stratégie de l'entreprise
- Modélisation et optimisation des processus de l'entreprise
- Conception et développement de logiciels dans des environnements centralisés, distribués ou mobiles
- Intégration de systèmes d'information
- Planification et conduite de projets informatiques
- Définition, installation et administration des infrastructures matérielles et logicielles
- Support aux processus de définition et de contrôle de la qualité et de la sécurité de l'information et des systèmes
- Support aux processus d'assistance aux usagers, notamment en cas de pannes ou de dysfonctionnements.
 - Adapter la stratégie informatique à la stratégie de l'entreprise
- Gérer un changement métier suite à une évolution informatique
- Définir et mettre en œuvre une architecture informatique
- Assurer l'intégrité d'une infrastructure informatique
- Evaluer l'efficacité d'un processus informatique et l'améliorer
- Planifier et gérer un projet informatique
- Gérer un portefeuille de projets
- Orienter la production et la commercialisation d'un produit informatique
- Gérer une relation client ou une relation fournisseur
- Identifier et formaliser les besoins des clients / utilisateurs
- Concevoir et développer une application informatique
- Développer, tester et déployer un composant logiciel ou matériel dans divers contextes
- Intégrer un nouveau composant dans un système d'information
- Mettre en œuvre les outils de la recherche opérationnelle pour optimiser les logiciels opérationnels (gestion des stocks, gestion de la production, marketing numérique ...)
- Mettre en œuvre les outils d'analyse et de fouille de données pour l'aide à la décision
- Gérer un processus d'assistance aux usagers
- Organiser un changement de logiciel ou de matériel
- Identifier et résoudre un incident ou une interruption de service
- Assurer la gouvernance informatique
- Gérer la sécurité de l'information et des systèmes
- Gérer un risque informatique
- Gérer la qualité informatique
- Elaborer et gérer un contrat, garantir sa conformité
- Gérer l'élaboration et la diffusion de l'information et de la connaissance
- Identifier les avancées technologiques, les comprendre et les intégrer dans des produits, applications ou services
- Envisager des solutions créatives pour fournir de nouveaux concepts, idées, produits ou services

- Intégrer le développement durable dans les activités informatiques

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accrédités.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- J : Information et communication
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : Activités de services administratifs et de soutien
 - Développeur
 - Testeur
 - Concepteur/Analyste
 - Chef de projet
 - Architecte système
 - Expert technique
 - Analyste d'affaires
 - Responsable du SI métier
 - Administrateur de bases de données
 - Urbaniste des SI
 - Consultant informatique
 - Expert sécurité informatique
 - Responsable assurance qualité

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1805 : Études et développement informatique

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31471 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31471 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31471 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31471 - Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
- Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018
- Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016

- Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 22/03/2016
- Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 17/10/2014
- Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paris-Saclay, arrêté du : 10/07/2015
- Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016
- Université Rennes 1, arrêté du : 23/06/2017
- Université Toulouse 1 Capitole, arrêté du : 23/05/2016
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université Nice , arrêté du : 29/05/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**
- **Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience**

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université d'Orléans](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris Descartes - Paris 5](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paris-Saclay](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université Toulouse 1 Capitole](#)

[Université de Lille](#)

[Université Nice](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :